

SFP 38 Syndicat des Forestiers Privées de l'Isère
UGDFI Union des Groupements pour le Développement Forestier en Isère
CRPF Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes

40 avenue Marcellin Berthelot - BP 2608 - 38036 GRENOBLE Cedex 2

DEMANDE DE SUBVENTION DES PROTECTIONS DES PLANTATIONS CONTRE LES DÉGÂTS DE GIBIER

Formulaire à remettre, dûment renseigné, au technicien du CRPF.

N° d'ordre :

.....
(à remplir par le CRPF)

Propriétaire : NOM : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Adhérent à :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Association pour le développement des Bonnevaux Chambarans | <input type="checkbox"/> Groupement des Sylviculteurs de Belledonne Sud |
| <input type="checkbox"/> Association Forêts Trièvres - Beaumont - Matheysine | <input type="checkbox"/> Groupement des Sylviculteurs de Chartreuse |
| <input type="checkbox"/> Association des producteurs et utilisateurs de bois en Valdaine | <input type="checkbox"/> Groupement des Sylviculteurs Vercors 4 Montagnes |
| <input type="checkbox"/> Groupement des Sylviculteurs de Belledonne Nord | <input type="checkbox"/> Association VALFOR |
| <input type="checkbox"/> Syndicat des Forestiers privés de l'Isère | |

PLANTATION ENVISAGÉE

Commune(s)	Section(s)	N° parcelle(s) cadastrale(s)	Surface totale en Ha
			(arrondir à un chiffre après la virgule)

Nombre de plants	Essence(s)	Type(s) de protection	Date prévisible de début des travaux :
			Date prévisible de fin des travaux :

Bénéficie d'une subvention forestière : NON / OUI, au taux de % (cocher la case correspondante)

Rappel : conformément au Code Forestier, tout bénéficiaire d'une aide publique se doit de présenter pour ses parcelles une « garantie de gestion durable » (Plan Simple de Gestion, Règlement - type de gestion, ou adhésion à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles).

Fait à, le

Signature du propriétaire :